

HORAIRES

	LUNDI • MARDI* MERCREDI • JEUDI* VENDREDI	SAMEDI (particuliers uniquement)
DU 1 ^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h30 13h30 - 18h
DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30

* Mouen et Bretteville-l'Orgueilleuse fermées les mardis matin et jeudis matin.

	DIMANCHE (particuliers uniquement)	Uniquement à Bretteville- sur-Odon
DU 1 ^{ER} MARS AU 28 FÉVRIER	9h - 12h	

! Fermeture de toutes les déchèteries les jours fériés



SOYEZ PRÉVOYANTS !
Anticipez votre heure d'arrivée et votre temps de vidage sur le site, pour respecter les horaires de fermeture.

LOCALISATION



LES LOCAUX DE RÉEMPLOI
4 déchèteries en disposent : **Bretteville-l'Orgueilleuse, Fleury-sur-Orne, Mouen, et Ouistreham.**
Déposez meubles et objets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité et offrez-leur une seconde vie !

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets non valorisés
- Mobilier
- Cartons
- Ferraille
- Textiles
- Extincteurs
- Bois
- Gravats et terre
- Déchets verts
- Lampes et ampoules
- Piles et batteries
- DEEE
- Peintures et solvants
- Huiles (vidange, friture)
- Piles et batteries
- Amiante

U.IK STUDIO GRAPHIQUE | unikstudio.fr



DÉCHÈTERIES DE CAEN LA MER

Des aménagements pour la sécurité des usagers



pour en savoir **02 31 304 304**

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

caenlamer.fr



Le dispositif antichutes

Nouveaux Aménagements antichutes

Conformément à l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 relatif à la réglementation des déchèteries (article 27), Caen la mer va progressivement installer des systèmes antichutes sur ses différents sites.



Attention, lorsque les bavettes sont relevées, le dépôt n'est pas autorisé.

✗ Sur certaines bennes, des bavettes ont été installées. Elles sont implantées à 70 cm du sol et permettent de sécuriser vos dépôts. Pour déposer vos déchets, il vous suffit désormais de les poser sur ces bavettes, puis de les pousser dans la benne en toute sécurité.

📍 Le mode de dépôt, ce qui change

Pour gagner du temps lors de votre dépôt, apportez vos déchets dans des contenants.

! → Attention, seul l'agent de déchèterie est habilité à manipuler ce dispositif.

La benne basculante

✗ Dans un premier temps, l'agent de déchèterie vérifie la conformité des dépôts pour éviter les erreurs de tri. Une fois le dépôt terminé, l'agent enclenche le basculement du dispositif pour faire tomber les déchets dans la benne de collecte en contrebas.



📍 Le mode de dépôt, ce qui change

Le dépôt s'effectue directement dans ce dispositif et non plus dans la benne de collecte.

! → Attention, seul l'agent de déchèterie est habilité à manipuler ce dispositif.



Le dispositif mixte

✗ Ce dispositif dispose de deux côtés : le côté barrière est réservé aux usagers et aux professionnels disposant d'une benne basculante. L'autre côté est accessible à l'ensemble des usagers.

📍 Le mode de dépôt, ce qui change

Seul l'agent de déchèterie peut ouvrir le quai à l'usager disposant d'un véhicule ou d'une benne basculante. Une fois le dépôt effectué, le dispositif est refermé par l'agent.

Attention

- Le vidage des véhicules et des remorques est strictement interdit du côté barrière.
- Seul l'agent de déchèterie est habilité à manipuler ce dispositif.